

blesse. En effet, a-t-on jamais songé à l'influence qu'exercerait la classe agricole réunie? Ne représentons-nous pas déjà les 7/8 de la population? Sur les 68 membres qui composent notre délégation provinciale, aux Communes et au Parlement local, l'élection de 60 membres n'est-elle pas uniquement entre les mains des cultivateurs? Si nous pouvions, seulement, bien nous entendre sur les besoins de l'agriculture, et sur les moyens pratiques de la faire prospérer, n'aurions-nous pas qu'à élever la voix pour être écoutés de loin et de haut?

Ces quelques considérations doivent suffire, il me semble, pour attirer l'attention de tous les cultivateurs, amis du progrès, et les inciter à se former en Association Agricole, à l'instar de celles d'Angleterre, de France, de Belgique, des Etats-Unis, du Haut-Canada et de tous les pays où l'agriculture est avancée. Ces Sociétés, rappelons-nous le bien, n'ont aucunement pour but l'agitation politique: ici, surtout, un tel programme serait la mort certaine de toute association agricole; ce qu'elles veulent, et ce qu'elles obtiennent, c'est la discussion complète des questions indécises, la diffusion des connaissances utiles et l'obtention de nombreux avantages que l'Union seule peut assurer.

Pour ne citer qu'un exemple, sur mille, des avantages d'une semblable Société parmi nous, prenons la question des chemins et celle des mauvaises herbes, questions si importantes et pourtant si négligées. Règle générale, les chemins publics sont mal entretenus souvent impraticables; ils sont de plus couverts de mauvaises herbes dont les semences se répandent au loin, au grand découragement des cultivateurs soigneux. Notre code municipal, bien exécuté, suffirait pour faire cesser ces abus; mais, comme ce qui regarde tout le monde n'est l'affaire de personne, nos chemins restent mauvais, les mauvaises semences se multiplient à l'infini et bientôt, si les choses ne changent pas, notre province ne présentera plus qu'un immense champ de chardons, de chicorée sauvage, de bouquets jaunes (molène des champs), de chien-dent et de mille autres pestes, qui font déjà la ruine de nos campagnes et le désespoir des cultivateurs de progrès.

Eh bien! je prétends qu'une association agricole, bien administrée, pourrait diminuer de beaucoup sinon faire cesser tout-à-fait ces abus. Elle n'aurait qu'à charger un de ses officiers, son secrétaire par exemple, de faire exécuter le code municipal. Cet officier pourrait facilement se faire renseigner, en offrant une prime pour tous témoignages assurant la condamnation en justice des municipalités en défaut, qui n'auraient négligé de se mettre en règle après un premier avis. Il est certain qu'un homme actif, aidé de quelques amis de la cause dans chaque comté, ferait bientôt cesser le mal, et cela, sans y mettre de violence, s'il sait s'y prendre, les pénalités imposées par la loi suffiraient amplement pour couvrir toutes les dépenses occasionnées à la Société et pourraient même lui faire un revenu considérable. — Voilà, pour les chemins et pour les mauvaises herbes!

La plus grande difficulté à surmonter, dans une association de ce genre, serait sans doute l'embarras et les dépenses causés par la réunion de ses membres. Il me semble que cette difficulté pourrait être écartée, en grande partie du moins, si votre journal, M. le Rédacteur, voulait bien se faire l'organe de la société. De cette manière tous les membres pourraient se communiquer leurs idées, les discuter, etc., sans dépenses pour eux et sans se déloger. Les expositions provinciales, ou la réunion du Parlement local, vous donneraient l'occasion de nous réunir, à des époques convenables, pour nos élections et pour les affaires spéciales de la société.

En voilà assez pour le présent. Le dévouement et le zèle dont vous faites preuve depuis si longtemps, pour tout ce qui intéresse l'agriculture, me font espérer, M. le Rédacteur, que vous voudrez bien ouvrir vos colonnes à la discussion de ces quelques idées. A vous et à vos lecteurs de dire si elles méritent un plus grand développement.

ED. A. BARNARD.

Les arbres à fruits

Les arbres à fruits sont enjoints à un très-grand nombre de maladies. Les arbres à fruits à noyaux sont atteints par le blanc, la gomme, la cloque et le rouge. Le pêcher est particulièrement atteint de ces deux derniers. Les arbres à fruits à pépins sont surtout pris par le chancre et le charbon.

La sécrétion de la gomme n'est pas toujours chez les arbres un signe de maladie; cette sécrétion ne donne lieu à un danger sérieux que lorsqu'elle produit un engorgement. Le cerisier se débarrasse lui-même de la gomme, lorsqu'elle se trouve en trop grande abondance, l'écorce se fend alors et lui livre passage. La gomme s'accumule au contraire dans le pêcher et l'abricotier, elle engorge les tissus et gêne, par suite, la végétation. La gomme atteint surtout les arbres lorsqu'ils proviennent d'un noyau ou d'une greffe prise sur un arbre atteint de cette maladie; elle peut aussi provenir d'une fumure donnée mal à propos avec de l'engrais en fermentation, ou bien de la présence de l'eau stagnante au pied de l'arbre.

Cette maladie est d'une guérison difficile; elle n'a pas encore été atteinte avec succès dans son principe.

Le blanc se manifeste sous la forme d'une efflorescence blanchâtre; il attaque d'abord l'extrémité des jeunes bourgeons, puis il descend le long des arbres. Cette maladie arrête le mouvement de la sève et de la végétation; les fruits se couvrent de taches; ils deviennent pâteux et amers. Il a été impossible jusqu'à ce jour de trouver un remède radical.

Le chancre est parfois une affection constitutive des arbres, mais il peut aussi provenir de la piqûre d'un insecte nuisible.

Le pommier est plus sujet que le poirier à cette maladie.

Le chancre constitutif doit toujours être attribué à une faiblesse organique; c'est une dégénérescence des tissus engendrée par l'altération des sucres contenus dans les vaisseaux de l'arbre; les ulcères surviennent, gagnent du terrain, et si on ne supprime jusqu'au vif la partie endommagée, l'arbre périt. Les plaies occasionnées par cette opération doivent être immédiatement recouvertes de mastic à greffer.

Les chancres attaquent les racines avant de s'emparer des branches, ce qui a lieu surtout lorsque l'arbre est placé dans une terre humide et imperméable; cette maladie disparaît, sans traitement, lorsque l'arbre est transplanté d'un lieu bas et marécageux dans un sol sain et aéré. Il est donc fort important, dans ces conditions, d'assainir par des drainages ou autrement les terrains dans lesquels sont plantés les arbres à fruit.

Lorsque l'arbre attaqué par le chancre est encore jeune, qu'il a, par exemple, seulement 5 à 6 ans de plantation, on peut l'arracher, supprimer alors les racines atteintes, raccourcir les branches de façon qu'elles soient en rapport avec ce qui reste des racines, puis replanter cet arbre, en ayant soin d'amender ou de renouveler la terre du trou. On obtient ainsi parfois d'excellents résultats.

Le charbon ne peut être attribué qu'à la mauvaise qualité des sujets en pépinière et de l'inégalité végétative du sujet et de la greffe. Les arbres atteints par cette maladie perdent leurs feuilles de très-bonne heure, en commençant par le sommet; les pointes terminales se dessèchent et deviennent noires. Ces arbres sont perdus sans remède; il n'y a donc qu'à les arracher. Cette maladie ne se produit jamais, lorsque les sujets sortant des pépinières ont été choisis avec soin et mis en place dans un état de santé vigoureuse. Les habitants des campagnes doivent donc, avant tout, rechercher la bonne qualité des arbres et ne pas se laisser entraîner par le bon marché, car ils réaliseraient ainsi une triste économie qui leur serait funeste.

Voici quelques moyens efficaces contre la maladie des arbres: